



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Algerie

Question écrite n° 4855

Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les récents événements dramatiques qui se sont déroulés en Algérie. Ces événements ont suscité en France - dont les liens avec ce pays demeurent étroits par le fruit de l'Histoire - une très vive émotion. La chape de plomb qui s'est abattue autour de ces mouvements populaires n'a pas permis sur le moment d'en prendre la totale mesure, voire d'en apprécier le caractère d'extrême gravité. L'apaisement qui s'est produit depuis a permis d'éclairer quelque peu la réalité. Cela a notamment été l'occasion pour des médias français de recueillir des témoignages provenant de victimes de ces journées d'émeutes et de répression. A cet égard, un reportage diffusé par une chaîne française a particulièrement ému l'opinion publique, un jeune Algérien faisant état, dans ce reportage, de tortures pratiquées à son encontre par les forces de police. Il lui demande s'il est en possession d'éléments permettant d'accréditer ce témoignage. Si de tels actes s'avèrent se confirmer, il est du devoir du Gouvernement de dépasser la prudente et confortable réserve dans laquelle il s'est tenu jusqu'à présent. D'autre part, la sécurité de cet Algérien, comme celle de plusieurs autres ayant accepté de faire part de leur sentiment, semble aujourd'hui menacée. Dans ce cadre, il s'interroge sur le fait de savoir si des démarches ont été effectuées auprès des autorités algériennes par le Gouvernement français pour dénoncer ces actes attentatoires aux Droits de l'homme et pour s'assurer du respect des libertés concernant les personnes ayant témoigné devant les télévisions françaises. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce douloureux problème.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le relève l'honorable parlementaire, les excès commis durant les événements d'Algérie ont suscité dans notre pays une légitime émotion. Les autorités françaises, dont on connaît l'attachement indéfectible aux droits de l'homme, avaient alors exprimé à plusieurs reprises leurs sentiments d'inquiétude et manifesté leur vive préoccupation. Aujourd'hui, on peut constater que les tragiques journées d'octobre ont entraîné de profondes mutations en Algérie, au premier rang desquelles une prise de conscience de l'importance de la question des droits de l'homme. Le président Chadli et son gouvernement ont favorisé ce mouvement. Ils ont condamné les atteintes aux droits de l'homme perpétrées durant les événements d'octobre, et se sont également engagés à sanctionner les auteurs de ces violations. Ils soumettent à référendum une nouvelle constitution qui garantit explicitement les libertés et droits fondamentaux de l'homme et du citoyen. Le Gouvernement français prend note avec intérêt et satisfaction de cette évolution dans le domaine essentiel du respect des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Estrosi Christian](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4855

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3052